



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Direction de la Recherche, de l'Expertise et de la Valorisation

Direction Déléguée au Développement Durable, à la
Conservation de la Nature et à l'Expertise

Service du Patrimoine Naturel

CHARTRE DE PARTICIPATION

A UNE COMMUNAUTE DE PRATIQUES DES UTILISATEURS DE L'INDICATEUR DE QUALITE ECOLOGIQUE ET DE L'INDICATEUR DE POTENTIALITE ECOLOGIQUE

La présente charte est avant tout un code de bonne conduite. Elle détermine les conditions d'utilisation et d'accès aux Indicateurs de Qualité Ecologique (IQE) et Indicateurs de Potentialité Ecologique (IPE) du Muséum national d'histoire naturelle et précise la responsabilité des Entités signataires afin d'en garantir un usage correct, dans le cadre de leur mise en œuvre et déploiement, pour un partage d'expériences entre ses utilisateurs partenaires, et au sein d'une communauté de pratique.

Entre

Le Muséum national d'histoire naturelle, Service du Patrimoine Naturel

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Domicilié 57, rue Cuvier – 75005 Paris

Représenté par son Directeur général, Monsieur Tomas GRENON,

Pour le compte et au nom du SPN, dirigé par Jean-Philippe SIBLET

Adresse SPN : 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire – Maison Buffon – CP 41 – 75231 Paris cedex 05

Ci-après désigné par le « MNHN/SPN » ;

Et

Raison sociale :

Adresse :

Nom et fonction du représentant de l'Entité:

Ci-après désigné par l'Entité

Vocabulaire /Définitions

L'Indicateur de Qualité Ecologique (IQE) et l'Indicateur de Potentialité Ecologique (IPE) sont la propriété intellectuelle du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) / Service du Patrimoine Naturel (SPN) (Delzons & al., 2013). Ces outils visent à évaluer les enjeux de biodiversité des sites et à orienter les actions de gestion. Le terme Indicateur de Qualité Ecologique (IQE) est une marque déposée.

Les termes IQE et IPE, lorsqu'ils sont employés, désignent tout ou partie des éléments suivants, développés par le MNHN/ SPN, et dont il a la propriété exclusive :

- L'Indicateur de Qualité Ecologique (IQE)
- L'Indicateur de Potentialité Ecologique (IPE)
- La méthodologie et les outils associés à ces indicateurs (guide méthodologique (rapport SPN, 2014), fichiers informatiques de calcul (tableur), documents structurant la formation à l'utilisation de l'IQE/IPE dispensée par le SPN ...).

Objectifs

La communauté de pratiques a pour objectifs de mettre en commun les connaissances et outils permettant l'application et le développement de l'IQE et de l'IPE.

La communauté de pratiques, animée par le MNHN/SPN, a pour vocation de permettre le partage des expériences de mise en œuvre et de déploiement de l'IQE/IPE avec l'ensemble des Entités signataires du présent engagement disposant de cet outil.

Engagements

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IQE/IPE du MNHN/SPN, l'Entité s'engage à :

- Veiller au respect de la méthodologie¹ définie par le MNHN/SPN, lors de la mise en œuvre de l'IQE/IPE ;
- Transmettre au MNHN/SPN les noms des écologues et organismes mandatés, mettant en œuvre l'IQE/IPE;
- S'assurer que les écologues et organismes sus désignés suivent à minima la journée de formation dispensée par le MNHN/SPN, préalablement à la mise en œuvre de l'IQE/IPE ;
- Faire parvenir au minimum une fois par an au MNHN/SPN les retours d'expériences sur le déploiement de l'IQE/IPE, incluant notamment:
 - o Les modalités d'application des indicateurs
 - o Les éventuelles difficultés rencontrées
 - o Les éléments de discussion pouvant contribuer au développement de l'IQE/IPE.
- Toute valorisation de la communauté de pratique, sous forme de communications orales ou écrites, de posters ou de tout autre support, impliquant l'utilisation de l'image et du logo du MNHN doit faire l'objet au préalable d'une validation conjointe entre le MNHN et l'Entité signataire.

Dans le cadre du SINP, et dans l'objectif de centraliser et de valoriser les données naturalistes via l'INPN, il est souhaitable que les données d'inventaire issues de l'application de l'IQE/IPE soient reversées dans l'INPN, selon le standard SINP et en conformité avec la charte INPN (inpn.mnhn.fr/docs/Charte_donnees_INPN_V1_1_1.pdf).

Le MNHN/SPN s'engage à fournir :

- Une formation d'une journée qui sera suivie par les personnes et organismes assurant la mise en œuvre de l'IQE/IPE;
- Un accompagnement qui prendra la forme :
 - o D'une plateforme internet ;
 - o D'une rencontre d'échanges et de partage d'expériences ;
 - o D'une synthèse annuelle des actions menées et portées à la connaissance du MNHN/ SPN dans le cadre et selon les principes de confidentialités de la communauté de pratiques.

¹ Disponible sur demande à : iqe.spn@mnhn.fr

Modalités pratiques

Le mode d'échange est principalement une mailing-list. Les membres de la communauté de pratique se rencontrent à minima une fois par année sur proposition du directeur du SPN.

Principe de confidentialité

Le contenu des informations présentées dans la communauté de pratique est tenu confidentiel entre les partenaires concernés. Le contenu ne peut être communiqué à des tiers sans l'accord des propriétaires des informations.

Les termes "Information(s) Confidentielle(s)" recouvrent toutes informations ou toutes données transmises par l'une des Parties aux autres Parties dans les conditions indiquées ci-après, par écrit ou oralement, par message électronique, enregistrement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, secret des affaires, savoir-faire, documents financiers ou commerciaux, programme informatique, base de données, logiciels ou plus généralement tous moyens de divulgation de l'Information Confidentielle pouvant être choisis par les Parties pendant la période de validité de cet engagement .

La mise à disposition d'informations propres à chaque Entité est de la responsabilité individuelle des signataires du présent engagement.

Les travaux réalisés en commun par la communauté peuvent être utilisés par tous, sous réserve de citer l'origine de la source, mentionnée à cet effet.

A tout moment, l'Entité pourra mettre fin à cet engagement par courrier adressé au Directeur du SPN.

Dans ce cadre, je soussigné,
représentant de
m'engage à respecter la charte de participation à la communauté de pratique de l'IQE.

Fait le, A

Signature :